

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80173

Objet

Cimetières Monperrier
Maine-Geoffroy et
Clémenceau.
Tarif des concessions

DATE DE CONVOCATION

17 novembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

17 Novembre 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26

Pro 2

Contre

abstention

Unanimité.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt et un novembre à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS.

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, MONTRON, POUGET, BOISARD, GUICHAOLIA
MAURELLET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP, CABAL,
Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUJARD par M. BOUCHET - M. TETARD par M. DUFOUR
BOULAN par M. BROTRÉAU

Absents : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET
NAULIN par M. MONTRON
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 Novembre 1979, avait fixé les tarifs des concessions des cimetières de ROYAN en prenant comme base l'indice national INSEE de la construction du deuxième trimestre 1979 égal à 510.

La Commission des Finances, réunie le 14 Novembre 1980, propose d'actualiser ces tarifs en l'indexant proportionnellement à l'écart existant entre cet indice de la construction et celui du deuxième trimestre 1980, dernier indice connu égal à 587.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances, en date du 14 Novembre 1980,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1981, le prix des concessions dans les cimetières de ROYAN, étant entendu qu'un tiers du montant sera mandaté au Bureau d'Aide Social :

.../...

Pour mémoire

Ancien tarif Nouveau tarif
DCM du 16.11.79

Tarif des concessions

A - Cimetières Monperrier et Maine-Geoffroy

. décennale	la concession	183 F.	210 F.
. trentenaire	la concession	548 F.	630 F.
. cinquantenaire	la concession	913 F.	1 050 F.
. perpétuelle	2 m ²	1 825 F.	2 100 F.
. perpétuelle	le 3ème m ²	1 366 F.	1 570 F.
. perpétuelle	le 4ème m ²	1 825 F.	2 100 F.

B - Cimetière Clémenceau

. perpétuelle		2 727 F.	3 136 F.
. renouvellement des concessions trentenaires		819 F.	942 F.

Que seules des concessions perpétuelles pourront être vendues lors de la reprise de terrain affecté aux fosses communes.

Qu'aucune concession ne pourra être vendue d'avance, sauf en cas de décès, jusqu'à l'approbation de la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les Membres présents

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS

